



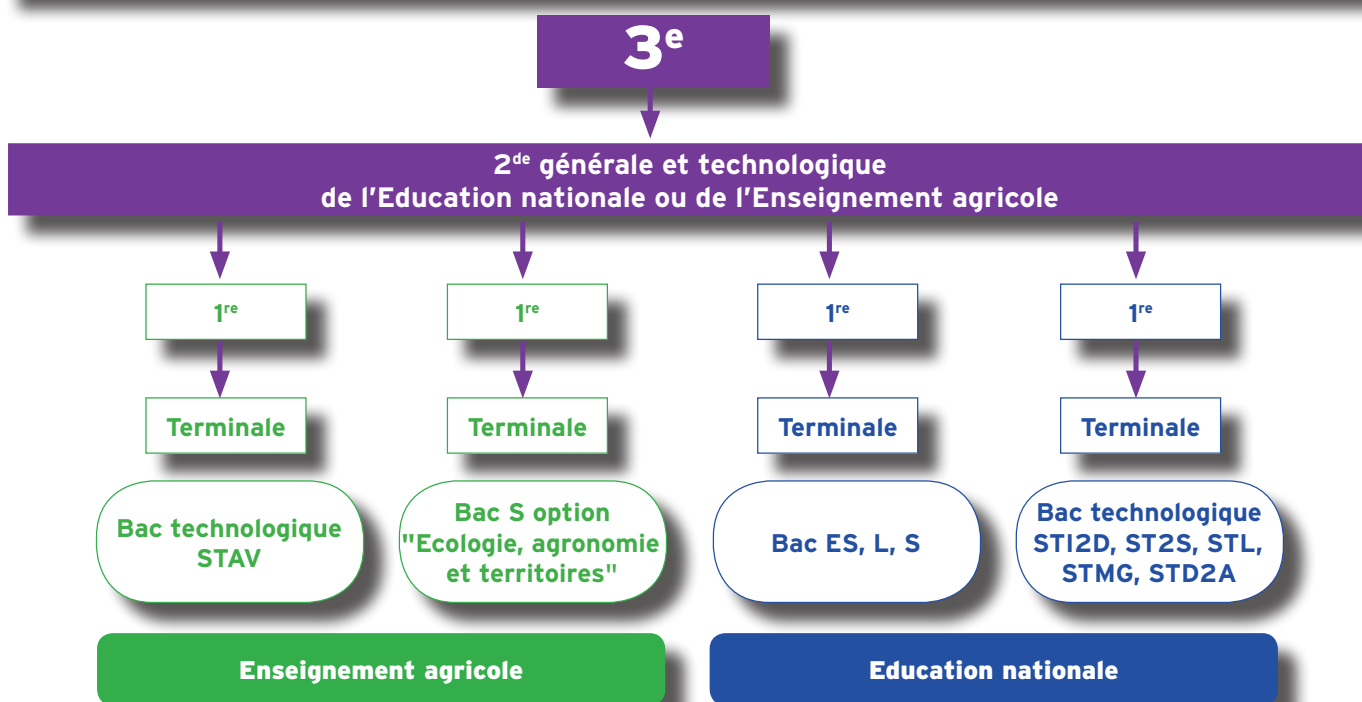
onisep

APRÈS LA 3^e,

choisir une 2^{de} générale et technologique dans un lycée de l'Education nationale ou dans un lycée agricole :

tous les parcours sont possibles !

Le saviez-vous ? Des poursuites d'études existent entre les formations de l'Education nationale et de l'Enseignement agricole. Ainsi, à l'issue d'une 2^{de} générale et technologique dans un lycée agricole, il est tout à fait possible de rejoindre une classe de 1^{re} de l'Education nationale et inversement.

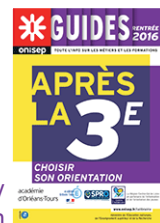


L'enseignement d'exploration "Ecologie, agronomie, territoire, développement durable"

Obligatoire en classe de 2^{de} générale et technologique en lycée agricole, cet enseignement permet de découvrir un territoire rural ou périurbain, son organisation, ses projets et sa valorisation, en s'appuyant sur des cas réels, en lien avec le développement durable. L'approche est pluridisciplinaire : écologie, sciences agronomiques et éducation socioculturelle. Les cours ont lieu en classe et sur le terrain.

Le bac S option "Ecologie, agronomie et territoires"

Ce bac a pour objectif la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur scientifique de l'Education nationale et/ou de l'Enseignement agricole. Il s'appuie sur un enseignement important de biologie-écologie et une approche pluridisciplinaire des systèmes en interaction sur les territoires, dans le contexte du développement durable.



www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Centre/Publications/Guides-d-orientation

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués



Service Public Régional de l'Orientation